

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 10-125 7S

DU

CONSEIL DU GROUPE DES 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS

Séance du **MERCREDI 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2010**

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR GEORGES HOVSÉPIAN, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 34 membres.

### RAPPORT N° 10-125 7S

Objet: les conséquences de la suppression des emplois-aidés sur l'Education

=====

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

A la demande du Cica Education, le conseil d'arrondissements souhaite alerter l'opinion sur les conséquences de la suppression des emplois-aidés dans le système scolaire.

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale a en effet décidé en juin 2010, de supprimer, dans les collèges du département des Bouches du Rhône, 85 postes de surveillants en contrat de droit public, dits « Assistants d'Education » (AED) et 510 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Depuis septembre 2010, les Contrats d'Accompagnement à l'Emploi qui font office soit de surveillants dans les collèges, d'accompagnateurs d'élève handicapé ou encore de médiateurs de réussite scolaire dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme, soit de secrétaire dans les écoles ne seront pas renouvelés. Cela signifie une disparition progressive de 500 CAE d'ici décembre et de 500 autres d'ici juin 2011 pour les seules Bouches-du-Rhône.

Les contrats qui pourront être renouvelés le seront sur la base de 20 heures par semaine au lieu de 24 et la durée du contrat sera de six mois au lieu d'un an.

Alors que nos quartiers populaires se paupérisent, que les tensions sont de plus en plus vives dans les établissements scolaires des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements, que l'inquiétude des parents va croissant, le gouvernement prend aujourd'hui la décision de supprimer toute action d'accompagnement et de prévention autour des adolescents.

Face à cette situation inacceptable, des parents, des enseignants, des surveillants se sont mobilisés dans plusieurs collèges des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements dont Prévert, Clair Soleil, Manet, Gibraltar.

Dans les écoles du secteur, le départ des assistants administratifs à la mi-décembre suscite de véritables craintes qui se sont longuement exprimées lors des conseils d'école de ce premier trimestre.

## RAPPORT N° 10-125 7S

Il y a un peu plus de huit ans, le Parlement adoptait un plan de résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique territoriale. Son objectif était double : stabiliser la situation des agents non-titulaires, et éviter la reconstitution de la précarité en améliorant les modalités de recrutement des fonctionnaires, et en limitant, pour l'avenir, le recours aux agents non-titulaires.

Aujourd'hui, ce gel brutal des contrats-aidés ne conduit pas à améliorer le service public d'Éducation mais, au contraire, institutionnalise la précarité et aura pour principale conséquence dès la rentrée prochaine, la disparition de 10 000 adultes dans les établissements et les écoles.

Ces mesures aggraveront l'échec scolaire dans nos quartiers et favoriseront la violence urbaine.

**Une déscolarisation faute de moyens est inadmissible. L'éducation n'est pas un coût mais un investissement utile.**

À ce titre, le conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements demande que les missions des Assistants d'Éducation soient reconnues, professionnalisées et transformées en emploi statutaire.

Il requiert la transformation de ces emplois précaires en emplois de droit public offrant plus de garanties, permettant un accès aux concours internes de la fonction publique pour restaurer un climat de confiance et favoriser le bon fonctionnement du service public d'éducation

Il réaffirme son attachement au dialogue social et à la présence renforcée d'adultes dans les établissements scolaires pour mieux lutter contre les situations de violence et favoriser un climat propice à la réussite de toute la jeunesse.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements de la Ville de MARSEILLE,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Où le rapport ci-dessus,

**D É L I B È R E,**

### ARTICLE 1 :

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Arrondissements de la Ville de MARSEILLE approuve les dispositions proposées dans le présent rapport et demande l'intégration des assistants d'éducation au sein de l'Éducation Nationale.

### ARTICLE 2 :

Le Conseil des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Arrondissements de la Ville de MARSEILLE demande au Maire de Marseille en sa qualité de gestionnaire des écoles publiques de la ville, d'intervenir auprès des différents ministres concernés par la présente question.

**RAPPORT N° 10-125 7S**

**ARTICLE 3**

Conformément à l'article L.2511-12 et son deuxième alinéa, le Conseil d'Arrondissements des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements demande l'inscription de la présente délibération à une prochaine séance du Conseil Municipal.

Vu et présenté pour son enrôlement  
à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS



**GEORGES HOVSÉPIAN**

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME.

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS



**GEORGES HOVSÉPIAN**